



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 AVRIL 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20 avril 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 avril 2010

PROJET DE DECLASSEMENT DU DOMAINE  
PUBLIC D'UNE PARTIE DE L'ALLEE VASCO  
DE GAMA EN VUE DE SA CESSION A LA  
SEMIE AVEC PARTIE DE LA PARCELLE IT  
229

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 30 avril 2010

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** M. Aurélien MANSART -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Pascal DUFORSTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Nicole IZORE - Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN - Elsie COLAS donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD -

**URBANISME ET AFFAIRES**  
**IMMOBILIERES**

**PROJET DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE  
DE L'ALLEE VASCO DE GAMA EN VUE DE SA CESSION A LA  
SEMIE AVEC PARTIE DE LA PARCELLE IT 229**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération en date du 16 novembre 2009, il a été autorisé la mise en place d'une enquête publique réglementaire en vue du déclassement du domaine public d'une emprise de 435 m<sup>2</sup> correspondant à une partie de l'Allée Vasco de Gama.

Cette enquête a fait suite à la demande de la SEMIE qui envisage la construction d'un village seniors dans le Quartier des Brizeaux. La bonne réalisation de ce projet nécessite l'intégration de la partie de voie en impasse de l'Allée Vasco de Gama qui sera remplacée par une nouvelle voie intégrée au projet de construction.

Au cours de l'enquête publique qui a eu lieu du 18 janvier au 1<sup>er</sup> février 2010 inclus, aucune personne ne s'est manifestée pour mettre en cause le projet de déclassement et de cession de cette partie au profit de la SEMIE, et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le projet de déclassement de cette partie de l'Allée Vasco de Gama comprend une emprise dont la superficie exacte sera déterminée par un géomètre. La vente peut intervenir sur la base du prix déterminé par le service de France Domaine, d'une valeur de 9,50 €/m<sup>2</sup> pour laquelle la SEMIE a donné son accord.

Cette portion de voirie sera intégrée dans la superficie globale nécessaire au projet de construction du village seniors dont l'emprise déterminée par un géomètre est issue de la parcelle IT N° 229. La vente intervient sur la base du prix de 19,50 €/m<sup>2</sup> déterminée par le Service de France Domaine, pour laquelle la SEMIE a donné son accord.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer le déclassement du domaine public de cette partie de l'Allée Vasco de Gama qui sera incorporée dans le domaine privé communal ;
- céder à la SEMIE cette emprise moyennant le prix de 9,50 €/m<sup>2</sup> ainsi que la partie de terrain nécessaire au projet issue de la parcelle IT N° 229 au prix de 19,50 €/m<sup>2</sup> conformément à l'avis du domaine ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes de cession et tous documents s'y rapportant, les frais et droits étant supportés par l'acquéreur.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**